



GROUPEMENT TRANSFRONTALIER D'ARCHITECTES ET D'INGENIEURS
des régions alpines
Aoste / Rhône- Alpes / Genève- Valais

Protocole d'accord

1. DENOMINATION

1. AIRELLE est dissoute avec effet immédiat au profit d'une nouvelle association, plus large dénommée AIRAL voir ci-dessous.
2. Des membres des associations suivantes:
 1. Pour la France :
 - AFGC** Association Française de Génie Civil (Délégation Rhône-Alpes)
 - CROA** (conseil régional de l'ordre des architectes Rhône-Alpes)
 - URIS AR** (Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques Ain-Rhône)
 - URIS DS** (Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques Dauphiné-Savoie)
 - URIS FV** (Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques Forez- Velay)
 2. Pour l'Italie :
 - Ordre** des architectes de la Vallée d'Aoste
 - Ordre** des ingénieurs de la Vallée d'Aoste
 3. Pour la Suisse :
 - SIA** (Société des ingénieurs et architectes) - section genevoise
 - SIA** (Société des ingénieurs et architectes)- section valaisanne

ont décidé de se regrouper pour développer des échanges professionnels transfrontaliers, ayant pour but:

- o Permettre une meilleure connaissance mutuelle dans les régions alpines de France d'Italie et de Suisse.
 - o Encourager l'échange des connaissances techniques, scientifiques professionnelles et culturelles.
 - o Favoriser la mobilité professionnelle des cadres dans ces trois pays.
3. Cet ensemble portera le nom d'AIRAL (Architectes et Ingénieurs des Régions ALpines).

II reste ouvert à l'adhésion de membres d'associations poursuivant des buts similaires.

2. OBJECTIFS

1. Les membres d'AIRAL de chaque association acceptent de travailler conjointement à des projets d'intérêt commun toutes les fois qu'ils le jugeront opportun, notamment pour:
 1. L'organisation de visites, voyage d'études dans les pays respectifs, conférences, tables rondes, colloques portant sur des sujets d'intérêt réciproque.
 2. Publications éventuelles de ces manifestations dans les bulletins respectifs des association ou sur des supports de plus large diffusion.
 3. Etudes de thèmes, échanges de revues, publications diverses dans leurs bulletins respectifs.

La participation de toutes les associations n'est pas obligatoire à chaque manifestation ou action, les non participantes ayant toutefois droit à l'information.

3. FONCTIONNEMENT

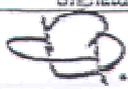
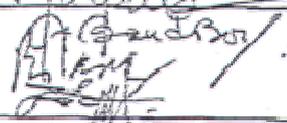
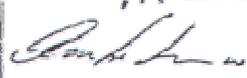
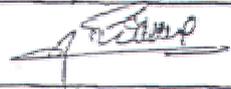
1. Les membres d' AIRAL sont partagés en deux collèges (Architectes et Ingénieurs) travaillant ensemble ou séparément, selon les actions entreprises. Des réunions de travail sont prévues, autant de fois que nécessaire pour l'organisation des actions décidées.
2. Une Assemblée Plénière (AP) réunit chaque année l'ensemble des composantes d'AIRAL (traditionnellement début juin). L'organisation, l'animation de l'AP sont sous la responsabilité de l'organisateur désigné, à tour de rôle, un an à l'avance, lors de l'assemblée en cours. Le lieu sera choisi dans le territoire correspondant à la composante organisatrice, le programme comportera une visite culturelle ou technique.

3. Budget :
- AIRAL n'a pas de budget. Pour éviter des litiges, le budget prévisionnel de chaque action ou manifestation doit préciser les responsabilités financières de chaque composante sous le couvert ou non de leurs associations de tutelle (nécessité aussi d'examiner l'aspect juridique).

4. **DUREE - MODIFICATION**

1. L'accord est prévu pour une durée illimitée. Il sera valable dès que les membres fondateurs l'auront approuvé et signé.
2. Des modifications au présent accord pourront être apportées ultérieurement; elles seront examinées en assemblée plénière et soumises à l'approbation de cette dernière.

Ratification

Composants	Nom Prénom	Signature
AFGC Délégation Rhône-Alpes	MARTIN Jacques	
CROA		
Architectes : section de Genève et du Valais	Michel B. Ho P. JACQUIER	
SIA Ingénieurs : section de Genève et du Valais	Amislas Baud Boy Lasey Philippe ESTOPPEY Thierry	
Ordre des Architectes de la vallée d'Aoste	ACCORDI FRANCO	
Ordre des Ingénieurs de la vallée d'Aoste	GROSGAQUES MICHEL	
URIS-DS	Charles LAISSUS	

Fait à Martigny le 13 juin 2003